

A qui s'adresse la Formule Mouvement ?

Vous avez une cible professionnelle identifiée et souhaitez élargir vos perspectives professionnelles. Vous souhaitez être accompagné pour identifier d'autres pistes de métiers et vous positionner sur le marché du travail.

- ✓ Durée totale : 24h
- ✓ 12 heures d'entretiens en face à face

TARIF : 1 650 € TTC

ENJEUX



- ✓ **Prendre un temps pour vous**, accompagné, pour réaliser un diagnostic de votre parcours professionnel
- ✓ **Révéler** ce qui, en vous, attend d'être épanoui tant sur le plan personnel que professionnel
- ✓ **Vous autoriser** à envisager et à explorer l'étendue des possibles
- ✓ **Choisir votre chemin** pour un nouvel élan professionnel

OBJECTIFS



- ✓ **Mieux vous connaître** : identifier et analyser vos compétences, vos talents, vos motivations et vos aptitudes personnelles et professionnelles
- ✓ **Clarifier** vos besoins, vos valeurs, vos limites et vos aspirations pour déterminer le sens et la finalité de vos choix professionnels
- ✓ **Ouvrir le champ des possibles** à d'autres alternatives professionnelles
- ✓ **Converger vers un projet professionnel** qui s'accorde avec qui vous êtes
- ✓ **Utiliser l'ensemble de vos atouts** pour vous orienter vers un métier porteur d'épanouissement personnel et professionnel

ACCESIBILITÉ

Le bilan de compétences est ouvert à **tous publics**. Il n'y a **pas de prérequis**.

Pour en savoir plus, vous pouvez [prendre rendez-vous](#) pour une **séance découverte gratuite et sans engagement**, afin que je vous présente ma méthodologie ainsi que les règles déontologiques de l'accompagnement en bilan de compétences. Vous aurez le choix d'un rendez-vous par téléphone, en visioconférence ou en présentiel selon votre disponibilité et préférence. Cette étape est essentielle pour vous permettre de choisir librement la personne qui va vous accompagner dans le cadre de votre Bilan de compétences.

Dans le cadre de notre engagement pour l'inclusion et l'égalité des chances, notre organisme de formation s'engage à accueillir et à accompagner les **personnes en situation de handicap**. Pour toute question ou demande spécifique, n'hésitez pas à [me contacter](#).

Financement

Différentes modalités de financement pour nos formations sont possibles, notamment par votre **CPF** (Compte Personnel de Formation) ou le plan de formation de votre employeur. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans ces démarches en fonction de votre situation (salariat, demandeur d'emploi, profession libérale, agent de la fonction publique,...).

PROGRAMME



1- Phase préliminaire

- ✓ **Analyse de votre demande et de vos besoins** (2h d'entretien) : permet de déterminer le format d'accompagnement le mieux adapté à votre situation et vos besoins et de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

2- Phase d'investigation

- ✓ **Analyse de votre parcours personnel** (2h d'entretien) : choix de vie et motivations, ressources, valeurs, besoins, limites, réseau relationnel
- ✓ **Analyse de votre parcours professionnel** (2h d'entretien) : compétences, leviers de motivation, environnement professionnel propice à votre épanouissement
- ✓ **Elaboration de votre projet professionnel** (2h d'entretien) : ouverture du champ des possibles à des alternatives inspirantes, investigations, transférabilité de vos compétences et de vos acquis professionnels, choix en accord avec qui vous êtes
- ✓ **Validation de votre projet professionnel** (2h d'entretien) : étude des alternatives identifiées en lien avec l'analyse du marché ciblé, plan d'actions

3- Phase de conclusion

- ✓ **Votre synthèse** (2h d'entretien) : appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation, validation du plan d'action à mettre en œuvre, qui peut inclure des formations, des étapes clés, ou tout autre moyen nécessaire à la réalisation de votre projet. Un **document de synthèse** co-construit vous sera remis à l'occasion de ce bilan.

MÉTHODOLOGIE

Au cours **d'entretiens individuels**, je vous accompagne en tenant compte de vos objectifs et attentes, de vos besoins et de votre autonomie dans votre travail.

Pour cela, je mets à votre disposition mes compétences et connaissances du marché du travail local ainsi que tous les **outils adaptés à votre situation** :

- ✓ Vous questionner pour mieux vous connaître : Egogramme, mini scenario, types d'intelligences, test psychométrique, 7 piliers de vie, Ikigai, 360° ...
- ✓ Explorer les métiers et le marché local : fiches métiers, enquêtes terrain, entretiens conseil ...
- ✓ Travailler des outils adaptés et élaborer votre stratégie : cartographie des compétences, rédaction de CV, visibilité sur les réseaux sociaux professionnels, mise en situation d'entretiens, synthèse écrite du bilan avec un plan d'action personnalisé.

Je reprends contact avec vous **6 mois après la fin du bilan** pour faire le point sur votre situation, votre projet, et votre insertion si reprise d'emploi.

MODALITÉS

Ce bilan de compétences peut se réaliser en présentiel, dans mes locaux qui se situent au 170 cours Victor Hugo 33150 CENON, en distanciel, ou en mixant les deux approches.

Un planning de rendez-vous est programmé en amont et s'ajuste en fonction de vos besoins et de vos contraintes personnelles ou professionnelles. Ce planning alterne des entretiens en face à face et des séances de travail et de recherche personnels, pour une **durée totale de 24h**, dont **6 séances de 2h en face à face** avec la consultante, à raison de 2 à 3 séances par mois.

EVALUATION ET RESULTATS ATTENDUS

Une **auto-évaluation** est réalisée dès le 1^{er} entretien pour identifier l'état d'avancement de votre projet professionnel.

- ✓ **Analyse de vos points forts et axes de développement** : cartographie de vos compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) et leur transférabilité dans d'autres métiers, analyse des expériences professionnelles et de votre cursus de formation
- ✓ **Analyse de vos sources de motivations et intérêts professionnels** : identification de ce qui vous motive dans votre travail, des aspects les plus satisfaisants pour en tenir compte dans vos futurs choix de carrière
- ✓ **Prise en compte du marché ciblé** : analyse des tendances, identification des opportunités d'emploi et des qualifications requises pour y accéder
- ✓ **Construction de votre plan d'action** : les différentes étapes et échéances pour mettre en œuvre votre projet
- ✓ **Confiance en vous** : prise de conscience de votre potentiel, de vos ressources et autonomie dans la mise en œuvre des actions à réaliser

Une **synthèse complète** des résultats du bilan de compétences est rédigée, avec une restitution écrite et orale des conclusions. Cette synthèse inclut une analyse des compétences, des aspirations professionnelles, des opportunités identifiées et du plan d'action personnalisé.

CADRE RÈGLEMENTAIRE

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R.6322-35), la Loi n°2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313-7 du Code du Travail.

Le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations.

Il n'y a pas de prérequis pour réaliser un bilan de compétences. Toutefois, lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L 1233-71 du Code du travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

En tant que centre de bilan de compétences, nous respectons les règles suivantes :

- ✓ Respect du secret professionnel, confidentialité de tous les échanges
- ✓ Respect de la vie privée
- ✓ Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire
- ✓ Destruction des documents à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation